



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
De
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 1^{er} octobre 2025

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2025
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis N° 02/2025 – Arrêté d'imposition 2026
6. Préavis N° 03/2025 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
7. Préavis N° 04/2025 – Demande de crédit de CHF 77'282.- TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte
8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés: P. BIGNENS – P. BRÜGGLER – A. COIGNY – O. EMERY – B. GRASSET – D. GUTMANN – A. HEPP – F. KEHRER-BORY – P. MASCALI – S. MIR

2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2025

F. MARCHAL demande la correction suivante :

- Page 6, 3^{ème} paragraphe : « Le Syndic cite J. CHIRAC « les emmerdes c'est comme les avions, elles volent en escadrilles » ».

G. MARCHAND demande la correction suivante :

- Page 2, 2^{ème} paragraphe : « le 8 mars 2026 pour le premier tour et le 29 mars 2026 pour le second »

Le procès-verbal est amendé en ce sens.

Le procès-verbal du 25 juin 2025 est approuvé à la majorité (34 votants).

3. Communications du bureau

Le Président :

- Annonce le départ en retraite le 30 septembre de la Secrétaire communale Madame C. GALLAY et la remercie pour sa précieuse collaboration. Elle est acclamée par le Conseil communal.
- Présente Madame A.-F. BISCHOFF, nouvelle Secrétaire communale. Il la remercie d'avance pour la future collaboration. Elle est acclamée par le Conseil communal.
- Propose d'ajouter à l'ordre du jour, l'accord pour des travaux d'opportunité suite aux dégâts dus à la foudre : installation d'un paratonnerre et des travaux de peinture et de retouches du cadran de l'horloge côté lac, pour un montant de CHF 25'000.-.
Le Conseil communal est d'accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.
Le Président annonce qu'il sera traité par C. HILFIKER à la suite des informations de la Municipalité.
- Indique avoir reçu un courrier au sujet de la comptabilité MCH2. Le Canton propose un cours qui aura lieu en janvier à un conseiller de la commission des finances ou de gestion. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 30 novembre. Il propose de le contacter pour transmettre les documents aux personnes intéressées. Il fait part de sa surprise quant au choix du Canton de proposer ce cours avant les élections, au risque de former des conseillers qui ne se représenteraient pas ou ne seraient pas élus.
- Annonce un délai d'inscription du 5 au 12 janvier 2026 à 12h00, pour les Elections 2026.
- A reçu un courrier de son homologue du Conseil communal de Tannay au sujet de la décharge des Tattes-de-Bogis (Annexe 1). Courrier transmis à la commission de l'environnement. La réaction de cette dernière est lue par H. JOCHAUD DU PLESSIS. Les deux textes sont annexés.

J.-V. DE SAUSSURE, en qualité de député au Grand Conseil, a déposé une question au Conseil d'Etat : « Au vu des impacts écologiques et paysagers, comment le choix de ce site des Tattes-de-Bogis peut-il encore être justifié par le Conseil d'Etat ? » La réponse est attendue dans une semaine. H. JOCHAUD DU PLESSIS indique que ceci permettra d'avoir une première réaction du Conseil d'Etat. Il note d'expérience que dans ce genre de projet, il est très rare que 15 associations de défense de l'environnement réagissent.

Le Syndic ajoute la réaction de la Commune à la consultation publique, il lit le courrier de la Municipalité de Mies en tant que propriétaire des parcelles 113 et 114 à Chavanne-de-Bogis. Le Syndic a sollicité la Région pour qu'elle intervienne dans la consultation genevoise, il lit le courrier concernant la Commune de Mies adressé par la Région à la Direction de la planification cantonale de l'office de l'urbanisme. (Annexe 2). Il explique qu'il a également demandé que soit engagée une réflexion sur la pertinence d'implanter deux décharges distinctes plutôt qu'une seule, et qu'il a relancé la question d'une sortie autoroutière à Sauvigny, proposition soutenue en son temps par Versoix. Versoix voyait l'intérêt de cette proposition, mais indiquait à travers ces élus, qu'elle voulait d'abord régler le goulet d'étranglement, cependant leur position semble aujourd'hui pouvoir évoluer.

Il rappelle qu'une forte opposition écologiste s'était déjà manifestée contre un projet de décharge de mâchefers sur la parcelle des Longs-Prés à Versoix.

Le Canton est dans l'obligation de trouver des solutions pour implanter cette décharge. Il indique son sentiment, au vu de la pression écologique faite par le Canton sur la route de la Branvaude en la bloquant un an pour l'installation de 43 crapaudques coutant CHF1'500'000.-, il est illogique d'installer une décharge à proximité.

B. GAUD était à la 1ère réunion du groupe de suivi à laquelle était présent le directeur des SITSE qui lui indiquait que cette terre pourrait être apporté sur le terrain adjacent au SITSE.

Le Syndic note que le directeur des SITSE n'a pas la compétence pour indiquer quoi faire sur les terrains adjacents. Il explique qu'il existe des préoccupations d'aménagement de lieux pour développer le secondaire. Il s'attriste des compromis politique cantonaux qui ne sont, à son avis, pas raisonnables.

Le Président annonce un test de l'utilisation d'un dispositif pour la transcription du PV.

4. Informations de la Municipalité

Le Syndic excuse les absences de S. EMERY pour des raisons de santé et S. MASCALI pour des raisons professionnelles.

Le Syndic informe le Conseil que l'hôtel de la Couronne a été inauguré le 18 septembre en présence de nombreux invités, dont des habitants de Mies, des conseillers communaux, des représentants sportifs et des professionnels intéressés par la rénovation des chambres. De façon quasi-unanime, les gens ont reconnu un site amélioré avec des chambres de qualité. Le résultat est à la hauteur de la réputation de la Commune.

Le décompte final ne peut pas encore être établi. Concernant la question d'une éventuelle responsabilité de l'architecte, après consultation d'un avocat, il ne s'avère pas valable de se retourner contre lui. Il n'est pas soumis à une obligation d'avoir une assurance responsabilité civile et sa société est confrontée à des poursuites importantes et à une commination de faillite.

Pour respecter formellement la chose, un décompte sera présenté au Conseil. Le résultat est conforme, pas financièrement, mais au niveau des infrastructures. S. MEIER confirme un grand succès et beaucoup de compliments sur les chambres et propose la visite des chambres aux personnes intéressées. Elle demande d'aller sur le site Booking, la Couronne ayant une note très basse du fait de l'ancienne Couronne. Elle encourage à communiquer pour l'aider à développer son activité. L'hôtellerie et la restauration restent des domaines très fragiles, un simple commentaire peut faire beaucoup de dégâts.

Le Syndic ajoute que durant la longue période de travaux, l'exploitant a été très résilient, ayant souffert des travaux et de la réfection de la route.

Il communique l'état des procédures contre le Canton, en conformité avec la décision du Conseil, avec le retrait de la procédure de recours au Tribunal fédéral et l'introduction de la procédure sur les intérêts moratoires. Il se dit choqué par deux décisions et lit un courrier, qu'il a corédigé avec les Syndics de Pully et Crans, adressé à la Présidente du Conseil d'Etat (Annexe 3). L'Association des Communes Vaudoises et l'Union des Communes Vaudoises ont également réagi à ces décisions.

Le Syndic communique :

- les dates des assemblée du Conseil communal 2026 :
 - 25 mars 2026 à 20 heures
 - 24 juin à 18 heures 30 minutes.
- les dates des commissions :
 - 9 mars à 20 heures
 - 8 juin à 20 heures.
- Le magazine Bilan s'est penché sur la qualité de vie des communes suisses, en analysant 1000 communes de plus de 2000 habitants sur les 2200 communes suisses : Mies est placée 54^{ième} et se place 1^{ère} commune romande du

classement. 8 critères ont été utilisés pour établir ce classement : fiscalité, coût du logement, marché du travail, démographie, sécurité, accessibilité, offre de loisirs et écologie. Il observe que ce classement ne tient pas compte du cadre naturel exceptionnel de Mies, située entre Jura, Alpes et lac, ni de la qualité de vie ressentie par ses habitants.

- Pour la future législature 2026 : 3 municipaux, S. MEIER, S. MASCALI et lui-même se représenteront. Une nouvelle candidature, celle de S. LANDRY pour le dicastère des écoles, est également annoncée. Il explique ses motivations personnelles notamment du fait de siéger à la Région et au Grand Genève. L'équipe recherche encore une personne pour le dicastère des travaux. Le Syndic précise que certains conseillers approchés ont décliné pour des raisons professionnelles, mais il encourage chacun à s'engager afin de présenter une liste d'entente.

La vie d'une commune n'est pas un long fleuve tranquille, cependant il a apprécié la collaboration avec le Conseil communal, d'avoir travaillé avec des personnes de qualité. Il se dit fier que Mies ait su préserver son attractivité fiscale tout en menant des investissements indispensables, même non rentables financièrement, dans une période de renégociation de la loi sur la péréquation. Il existait un risque de faire rentrer dans le calcul péréquatif la rentabilité des propriétés de la Commune. Ce risque est levé, la NPIV ne le permettra pas et des constructions sont envisageables sur deux terrains, afin d'offrir aux jeunes et aux anciens du village et des villages avoisinants des logements attractifs, sans tomber dans l'urbanisme excessif et en gardant une Commune verte.

S. MEIER informe sur la ligne TPN 813 Ouest concernant Mies et le chemin de la Faverge. Elle a participé à deux séances avec la Région, les TPN, la DGMR et les communes concernées pour réfléchir à l'amélioration de cette ligne. Aucun changement ne sera fait avant fin 2026. La réflexion porte sur la création potentielle d'une nouvelle ligne desservant Chavanne centre, l'hôtel Everness, Coppet, Tannay et Mies pour les horaires 2027-2028. Pour Mies, l'objectif est de sortir le bus de la Faverges et pour Chavanne-des-Bois, de maintenir un temps acceptable pour relier la gare de Coppet. Un premier horaire a été étudié avec un projet de parcours, mais malheureusement trop juste pour rejoindre les correspondances CFF. La réflexion devra être plus détaillée pour 2027-2028. Les TPN recherchent une solution pour sortir de la Faverge en 2027, mais rien n'est garanti.

Afin d'éviter de sortir du système TPN, le taux de remplissage devra augmenter. La ligne pourrait être perdue sous 2 ans.

La boucle nocturne 891 sera remplacée à partir de 2026 par des lignes supplémentaires sur la ligne 811 et 813. Ceci ne changera pas les horaires. Les informations sont visibles sur les sites des TPN et de Région de Nyon.

C. HILFIKER informe sur :

- Le point de rencontre d'urgence (PRU). 2 essais ont été faits la semaine dernière. La génératrice a démarré. Il en ressort la nécessité de maintenir la batterie en charge. Elle est bruyante mais fonctionnelle. Un nouvel essai a été fait aujourd'hui avec 2 municipaux et 2 employés de la voirie et de l'administration par commune, avec une mise en situation, afin de mettre au point la communication. Ce PRU a été mis en place pour faire face à des coupures de courant volontaires ou black-out subit. Le PRU a été utilisé en Valais à la suite des crues. Ce processus est planifié dans l'espoir de ne jamais l'utiliser.
- Une histoire d'eau : le Président des SITSE l'a informé d'une situation qui perdure depuis des années et portée à sa connaissance par le chimiste cantonal du canton de Vaud. Une molécule, le 1,2,4-triazole, émanant d'un

site industriel du Valais, se retrouve dans tout le lac Léman dans des valeurs supérieures aux limites admissibles pour des eaux de boisson ou de douche. Il s'agit d'une molécule difficile à maîtriser. Il lit le communiqué du SITSE : (Annexe 4). Il s'agit d'un potentiel perturbateur endocrinien. La valeur limite est de 1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$), les valeurs mesurées sont pour la Commune de Chavanne-des-Bois à $0.5 \mu\text{g/l}$ et Mies $0.7 \mu\text{g/l}$. Le temps de renouvellement de l'eau du lac est de 10 ans. Il existe des méthodes chères et longues à mettre en pratique : Il faut filtrer l'eau à l'arrivée du pompage du lac. Aux SITSE 70-80% de l'eau provient du lac. L'interconnexion avec le réseau des eaux du pays de Gex (REOGES) en devient qu'encre plus pertinente.

- Le PACOM : Les séances conciliation vont se passer en majorité la semaine prochaine.
- Agrandissement de l'école et UAPE en finalisation. La fin des travaux est prévue pendant les vacances d'octobre. Le sous-sol reste brut et est prévu comme lieu de stockage pour l'école, l'UAPE et des associations. Le but est de sortir ce qui est stocké dans les abris antiatomiques. Le nouveau chauffage nécessite encore des calculs pour choisir entre géothermie ou une autre solution. L'installation est prévue fin 2025, début 2026, pour une finalisation durant l'été 2026.
- Les travaux de la traversée du village : Le revêtement phonabsorbant est posé, mais les regards sont trop bas par rapport à la plateforme de la route. Le carrefour devrait être fait durant la semaine du 13 octobre. Le revêtement devra être ôté pour régler à nouveau les regards et refaire le revêtement, ce qui devrait prendre une semaine. Ceci n'engendre pas de surcoût car il s'agit de la responsabilité de l'entreprise. Une première solution proposée par l'entreprise n'était pas acceptable.

E. GAUD DE BUCK a constaté que les trottoirs noirs étaient très chauds en été et arrachaient les coussinets des chiens. Dans un contexte de canicules, elle demande si des revêtements clairs sont envisagés, en notant que cela a été fait ailleurs.

C. HILFIKER indique que des trottoirs clairs sont faisables, mais deux fois plus cher. Avec l'usure ils se griseront et auront la même température à l'avenir.

Accord pour travaux d'opportunité suite aux dégâts dus à la foudre : installation d'un paratonnerre et travaux de retouches et peintures du cadran côté lac de l'horloge, environ CHF 25'000.-

C. HILFIKER présente le devis au Conseil communal. Les dégâts pour la réfection extérieure s'élèvent à CHF 160'000.-, dont CHF 128'000.- couvert par l'ECA.

A charge du maître d'ouvrage : CHF 27'337.40.- avec :

- protection contre la foudre, par un devis de Alpha paratonnerre. Sur le montant de CHF 14'760.-, l'ECA subventionne à hauteur de 25%.
- Retouches à faire sur le cadran de l'horloge côté lac, pas vraiment attribuable de façon univoque à la foudre, cependant des parties s'écaillent. Un premier devis de CHF 9'000.- a été fait, mais la Municipalité le trouvant trop élevé, elle recherche un devis plus concurrentiel.
- Reste à charge des travaux d'opportunité en ajoutant CHF 25'000.

Ces travaux semblent nécessaires pour la Municipalité, tant que l'échafaudage est présent, car il représente lui-même un coût de CHF 30'000.-.

Les travaux devraient être terminés pour Noël, y compris le paratonnerre. Il ajoute avoir eu la chance de trouver une tuilerie faisant des tuiles sur mesure et ils ont commandé l'intégralité des tuiles nécessaires à la couverture du toit en neuf. Mais la préservation des monuments et des sites a demandé de préserver une façade en conservant des tuiles anciennes entières existantes. Il en découle la constitution d'un

stock d'anciennes et de nouvelles tuiles. Ce projet est piloté par le cabinet expert Glatz et Delachaux, spécialisé dans la rénovation de monuments historiques. Il demande donc si le Conseil autorise la Municipalité à engager ces frais urgents de CHF 25'000.-.

P. ENGLEBERTS note que cela reste dans la compétence déléguée à la Municipalité. Le Syndic le rejoint partiellement, car il y a une notion d'urgence liée à cette délégation, or il n'y a pas de réelle urgence pour déterminer l'utilité d'un paratonnerre. De plus, il préfère éviter le reproche d'engager des dépenses sans présentation devant le Conseil.

F. MARCHAL de la Commission des finances demande, du fait qu'un paratonnerre est un élément de réduction des risques futurs, si les assurances entrent en matière sur une partie du financement du paratonnerre.

C. HILFIKER rappelle la participation ECA sur le paratonnerre à hauteur de 25%, soit CHF 3'700.-.

E GAUD DE BUCK demande si la Fondation Braillard a été contactée.

C. HILFIKER le confirme, mais qu'elle n'apporte pas son soutien financier.

Le Président procède au vote :

- d'accorder CHF 25'000.- pour les travaux d'opportunité suite aux dégâts dus à la foudre : installation d'un paratonnerre, travaux de retouches et peintures du cadran côté lac de l'horloge.

La demande est acceptée à l'unanimité (34 votants).

5. Préavis N° 02/2025 – Arrêté d'imposition 2026

Le Syndic présente le préavis N°02/2025.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

J. SHELDON présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à maintenir pour l'exercice 2026 le taux d'impôt communal à 54 centimes et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2025.

Le Président ouvre la discussion, personne ne demandant la parole, le Président procède au vote :

- de maintenir pour l'exercice 2026 le taux d'impôt communal à 54 centimes et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2025.

Le préavis N°02/2025 est accepté à l'unanimité (34 votants).

6. Préavis N°03/2025 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Le Syndic présente le préavis N°03/2025.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Q. JUILLERAT présente le rapport de la Commission de gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion :

J.-P. STREIT a lu dans les journaux qu'une partie des responsabilités de Région de Nyon est prise par le Canton et demande plus de précision sur le sujet.

P. MEIER suppose que J.-P. STREIT se réfère au vote redistribuant les compétences avec le Canton et qui laissait entendre une remise en question des associations intercommunales, dont Nyon Région.

Le Syndic répond que le Conseil d'Etat a eu une volonté de présenter un projet de loi sur les communes. Ce projet a suscité d'innombrables commentaires et déceptions de la part des Communes qui ont eu à se prononcer sur ce projet de loi. Dans cette nouvelle disposition, ils avaient très abruptement indiqué que les associations de communes ne pouvaient pas dépasser un certain nombre, fixé à 5. Ceci posait problème vis-à-vis des nombreuses associations inter-communales, notamment pour Région de Nyon. Le Conseil d'Etat s'est rapidement prononcé pour indiquer que Région de Nyon ne serait pas impactée par cette nouvelle loi. Mais devant la levée de boucliers contre le projet de loi, la Conseillère d'Etat en charge du projet a fait marche arrière. Il y aura des consultations et beaucoup d'encre coulera avant qu'une nouvelle loi sur les communes ne soit votée. La Région a réalisé des choses formidables, mais le seul point qui n'a pas pu être réglé, notamment à cause des dispositions de la loi sur les communes, telles qu'elles sont interprétées aujourd'hui par le Canton, se retrouve dans l'impossibilité d'imposer la solidarité à toutes les communes. Il existe des communes « resquilleuses », n'ayant pas le sens de la solidarité et profitant des infrastructures financées par les autres communes, levant elles-mêmes des subventions pour les financer. Une stratégie est en cours d'élaboration permettant de sanctionner ces communes. Mais il n'existe pas encore d'instrument législatif permettant d'imposer et cela devrait, à son sens, être introduit dans la nouvelle loi sur les communes. Il rappelle que Région de Nyon siège au sein du Grand Genève.

Il présente des données à propos du Grand Genève, où la Région est très active :

- o 10 grandes réalisations dans le Grand Genève
- o plus de 500 millions de francs ont été levés par le biais de la Confédération
- o 3 réalisations ont été faites dans notre région, le district de Nyon faisant partie du Grand Genève
- o 660 000 passages de frontières
- o 1,27 million d'habitants dans le bassin du Grand Genève
- o 200 communes sur 2000 km²
- o 6652 vélos en libre-service
- o l'objectif 0% carbone en 2050 qui a été arrêté dans une charte a pu être signée
- o 553 000 emplois avec une croissance de 5700 emplois par an entre 2012 et 2019,
- o 60 000 voyageurs quotidiens franchissant la frontière
- o Le territoire est composé de 40 % de forêts et de nature, 33 % de cultures et milieux ouverts, 11 % de lacs et cours d'eau,
- o 65 organisations et nombreux forums dans le but de régler les défis importants qui nous attendent à l'horizon 2050.

Il invite à prendre connaissance du rapport de la Région et de s'informer sur le Grand Genève dont les actions auront des incidences majeures sur notre présent et surtout, sur notre futur.

La discussion est close et le Président procède au vote :

- de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement

(1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde),

- de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
- de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
- que le présent concept entrera en vigueur au 1er janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Le préavis N°03/2025 est accepté par 33 oui, 0 avis contraire, 1 abstention (34 votants).

7. Préavis N° 04/2025 – Demande de crédit de CHF 77'282.- TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte

S. MEIER présente le préavis N°04/2025.

Suite à la remarque de la Commission de gestion sur l'offre de transformation du véhicule datée de mars 2025 avec une validité d'un mois. Elle indique avoir pris contact avec le commandant du SDIS, S. HAGER. Le fournisseur de prestation RD Tec à Nyon confirme que la proposition reste valable à ce jour et que la facture devrait être moindre, car la demande a été largement estimée.

Le SDIS a favorisé l'entreprise nyonnaise RD Tec ayant la proposition la plus aboutie, la plus adaptée et pour des raisons de proximité pour le suivi des travaux. 3 devis avaient été demandés pour la transformation de ce véhicule.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Q. JUILLERAT présente le rapport de la Commission de gestion qui recommande au Conseil communal de refuser le préavis n° 04/2025 en l'état.

Le Président ouvre la discussion :

R. CLAVIEN utilise le même véhicule aux douanes. Il s'est permis d'envoyer le devis de transformation à son responsable matériel. Il estime que ce devis est trop élevé de CHF 4'000.- et conseille de voir un autre prestataire.

S. MEIER en a parlé avec le commandant. Ils ont demandé 3 offres. Le fournisseur ne customise qu'un véhicule et pas une flotte. Ce fournisseur habituel à l'avantage de sa proximité du service.

Le Syndic peut relayer l'information, car ce n'est pas de la compétence de la Municipalité.

Q. JUILLERAT au risque d'être trop pointilleux, note que la 1^{ère} offre est également échue.

S. MEIER explique que toutes les offres sont échues. Aucune offre n'a une validité supérieure à un mois.

Le Syndic ajoute que le préavis doit passer devant les autres communes pour validation car il s'agit d'un financement au franc par habitant. Le processus serait très alourdi s'il fallait renouveler toutes ces demandes.

M. BOREAN demande pourquoi un vote est nécessaire s'il s'agit de puiser dans des réserves.

Le Syndic explique que l'engagement de dépense nécessite un accord des membres du SDIS, car ce dernier n'a pas de personnalité juridique.

F. MARCHAL ajoute qu'il a interrogé les pompiers et qu'ils confirment la vétusté du véhicule. Il serait malvenu de ne pas voter ce préavis. Il faut montrer notre soutien aux pompiers.

Le Syndic rappelle la chance d'avoir eu les pompiers avec du matériel permettant d'intervenir lorsque la foudre a frappé notre bâtiment communal.

Personne ne demandant la parole, le Président procède au vote :

- d'accepter le préavis N° 04/2025 concernant la demande d'un crédit de CHF 77'282.00 TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte,
- de financer l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante et de le porter en diminution du fonds de réserve du SDIS Terre Sainte. Celui-ci sera diminué en conséquence.

Le préavis N°04/2025 est accepté par 33 oui, 0 avis contraire, 1 abstention (34 votants).

8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

J. SHELDON fait un point sur le Conseil consultatif des seniors (CoCos). Il a été mis en place par le Département social du Canton pour écouter les seniors. La 1ère séance, ouverte au public, s'est déroulée ce jour sur le thème : « mieux vieillir ». En cas de plainte, il se rend disponible sur le sujet. Il est acclamé par le Conseil.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER présente son rapport de délégué à l'ORPC du District de Nyon. Le Conseil intercommunal a eu lieu à Tannay le 17 septembre 2025. Deux préavis ont été présentés lors de l'Assemblée :

- Préavis 17/2021-2026, BUDGET 2026 : Des compliments ont été adressés au commandant et au Comité de direction pour leur souci de veiller très attentivement à chaque dépense.
Pour l'année 2026, le Canton de Vaud a pour objectif global d'économiser près d'un demi-milliard de francs, ce qui concrètement représente pour la Protection civile une réduction de 50% de la part cantonale des indemnités versées aux astreints (au nombre de 80). Soit un peu plus de 50'000.- francs.
La baisse de frais la plus marquée concerne les charges du bâtiment liées à l'électricité et le chauffage. La pose de panneaux photovoltaïques a permis de faire des économies.
La participation des communes membres est prévue à hauteur de CHF 2'441'950.-, pour une population de 107'535 habitants recensée au 31.12.2024. Cela revient à un coût de 22.71 francs, contre un coût de 22.58 francs pour 2025.
Le budget total pour 2026 s'élève à CHF 2'703'270.00, contre CHF 2'759'430.- pour 2025. Une baisse de plus ou moins 50'000.- francs
- Préavis 18/2021-2026, demande d'un crédit d'étude de CHF 67'000.- pour l'étape n°2 des travaux de rénovation et de mise en conformité du bâtiment du CEP (Centre d'Engagement de Prangins) : Une première partie de travaux a déjà été effectuée selon l'étude faite pour la première étape. Un crédit a été accordé en septembre 2023 pour un montant de 900'000.- francs (moins de 40.-cts par habitant) pour l'exécution des travaux. Malgré la vétusté du bâtiment, aucune surprise n'est apparue ou dépense supplémentaire n'a dû être engagée. Les travaux ont coûté 894'649,35.- CHF.
Le crédit de CHF 67'000.- pour l'étude de la deuxième étape des travaux a été accordé.

9. Divers et propositions individuelles

C. STEVENS demande des informations sur la fibre Swisscom en attente depuis deux ans. Elle demande une intervention de la commune.

J-L PHILIPPIN explique que les câbles sont posés devant les maisons, il ne reste qu'à faire l'installation intérieur. D'après les indications de Swisscom, la mise en service chez lui, est prévue entre mars et juin 2026.

F. GAVILLET-VOLLENWEIDER explique qu'elle a eu leur intervention à son domicile ce matin pour tirer les fils. Ils ont creusé et tireront les fils demain.

J. SHELDON explique que la fibre a été installée depuis 6 mois, mais qu'elle ne fonctionne toujours pas.

Le Syndic explique qu'ils font appel à des sous-traitants. La Municipalité est relativement impuissante. Il prend note et la Municipalité transmettra ces légitimes inquiétudes et impatiences.

J-V DE SAUSSURE, dans la lignée de l'appel à candidature pour les élections communales, rappelle qu'une campagne est en cours : « Ça y est ! Je m'engage pour ma commune ». Plusieurs soirées d'informations sont organisées dans le Canton, pour le district de Nyon, à Gland le 6 octobre 2025 de 19h à 22h. Plusieurs élus d'exécutifs et législatifs s'exprimeront et témoigneront.

Il ajoute 2 questions :

- En tant qu'usager des passages piétons sur la commune, il constate que beaucoup d'automobilistes ne s'arrêtent pas. Il demande dans quelle mesure des contrôles peuvent être faits.
- Au centre sportif, plusieurs jeunes lui ont fait le constat de la vétusté du panier et de la décomposition de la mousse. Il demande s'il est possible de remettre en état.

Le Syndic prend note afin d'étudier ce qu'il est possible de faire pour le terrain de basket.

Pour les passages piétons, il imagine 2 problématiques :

- les marquages sont provisoires et peu visibles,
- Il constate une densification du trafic.

C. HILFIKER note que 3 passages piétons seront marqués sur la rue du village: un provisoire déjà marqué devant la fleuriste, un au débouché du chemin Louis Buensod, très peu visible et un au débouché du chemin des Ouches. La route n'étant pas terminée certains marquages ne pourront pas être effectués tout de suite.

Le Syndic est préoccupé et discute de la possibilité de mettre des patrouilleurs ou patrouilleuses pour le transit scolaire. Cependant il faut arbitrer entre faire des économies, et des salaires ayant un coût. Il va demander de faire une lettre pour que les ASP viennent et marquent une présence. Une action pourrait être étudiée pour pallier un risque d'accident.

J. SHELDON soulève qu'en Terre Sainte la vitesse sur route suisse est passée à 60 km/h, sauf à Mies.

H. JOCHAUD DU PLESSIX note qu'entre Tannay et Coppet, la vitesse est limitée à 80 km/h sur 200 mètres.

Le Syndic informe que la Municipalité, au moment des travaux, a demandé au Canton compétent en la matière, l'assurance de rester à 80 km/h. Le Canton propose et impose aujourd'hui de tout passer à 60 km/h en arguant pour le bruit des revêtements phonos absorbants. Il trouve cela regrettable car le côté accidentogène de la route est réduit depuis la fin des travaux, notamment grâce aux pistes cyclables sur les côtés.

J. SHELDON note que les plots jaunes et noirs sont régulièrement écrasés.

Il décrit 2 incidents dans la commune cet été :

- La fermeture de la déchèterie pendant la canicule un samedi après-midi. Il reproche le manque d'information à la population.
- L'annulation du cinéma en plein air annulé à cause de la météo. Il déplore le manque d'information à la population et demande de trouver un moyen d'informer à très court terme.

S. MEIER explique que pour la déchetterie cela s'est décidé le vendredi soir, après le départ du personnel du bureau, ceci ne permettant pas la communication de l'information, même sur le site de la commune. L'information a été transmise par Instagram, Facebook et WhatsApp. Le problème de communication nécessite un système d'information. Elle a trouvé un système qu'elle utilise en congés en Provence : « panneau Pocket ». C'est gratuit pour l'utilisateur et nécessite une petite participation de la commune. Elle n'a pas vocation à remplacer le site web, mais permet l'envoi d'un push dès qu'une information sort. L'application fonctionne déjà à Grignan, elle propose de la télécharger et de la tester.

Le Syndic estime la remarque pertinente et qu'un moyen de communication est nécessaire pour les informations urgentes.

R. CLAVIEN informe qu'il a eu une visite à domicile la nuit dernière à 3h30 du matin. Il conseille de bien fermer les garages et de rentrer les vélos électriques qui se volent beaucoup.

Le Syndic, Président de la commission de sécurité de Terre-Sainte, explique que la gendarmerie a constaté un réseau de vol de vélos électriques. Ils les volent à la gare de Coppet, les chargent dans le train, ne montent pas et des complices récupèrent les vélos. Grâce à une balise, ils ont constaté qu'un vélo était le lendemain à Marseille et le surlendemain en Turquie.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER a également eu sa voiture vandalisée dans un garage fermé.

R. CLAVIEN a contacté Monsieur ARABI qui lui a indiqué que le SDS a mis une patrouille supplémentaire la nuit sur le secteur. Il rappelle que le SDS est là, et qu'en cas de problème, ils sont très efficaces et réactifs.

Le Syndic note que seule la prévention peut permettre la réduction de la criminalité, même si un niveau 0 n'arrivera jamais. Il alerte à nouveau sur la cybercriminalité en augmentation massive.

M. SILLS informe que le lampadaire de la route des Pénys est éteint et demande s'il y a un lien avec les travaux.

S. MEIER informe qu'il s'agit d'une panne ; le travail est en cours.

V. LAGERGREN est agacée par le fait que la déchèterie ne reprenne pas le plastique. Même en faisant attention, elle en amasse des quantités. Elle sait qu'à Tannay et dans d'autres communes le plastique est récupéré.

S. MEIER prend note et étudiera la question.

J.-P. STREIT demande à propos des frelons asiatiques, une participation communale aux frais d'élimination des nids. Quelques communes de Terre-Sainte le font déjà. Les interventions sur une propriété nécessitent l'accord de la personne pour payer l'élimination du nid et peuvent induire une perte de temps pour éviter la propagation.

Le Syndic prend note. La Municipalité était réticente, mais étudiera la question. Ce fléau risque d'être difficile à endiguer, il existe un risque d'augmentation des occurrences. Un arbitrage doit être fait entre une prise en charge par la collectivité et laisser la responsabilité aux propriétaires.

F. MARCHAL en a enlevé un en faisant appel à désinfection service. Il demande de faire figurer des sociétés recommandées sur le site de la Commune.

Le Syndic est favorable à le faire sur le site. Il indique que la société des apiculteurs est la mieux placée en la matière.

J.-P. STREIT confirme que les apiculteurs interviennent surtout dans les arbres, sur les bâtiments ils font eux-mêmes appel aux privés dans certaines configurations. Par contre, il demande que les privés les informent des éliminations de nids pour localiser les lieux.

Le Syndic confirme le besoin d'informations mais ne sait pas comment faire à part via le site internet. Les nids sont très hauts. La Région a mis en place un système de troc intercommunal. Il est possible que des nacelles soient disponibles pour aider les propriétaires.

J.-P. STREIT explique que les nacelles sont de moins en moins utilisées. Ils se sont équipés de perches de 30 mètres, voire plus. Dans le district de Nyon, il y a 3 destructeurs dont il fait partie. Demain il doit éliminer un nid dans un platane à 27-28m avec une perche. Ils utilisent parfois des drones. Il a déjà éliminé un nid à la perche à la gouille Marion à 25 m. Cependant les apiculteurs déplorent le pilotage du Canton, obligeant l'utilisation du SO2, nocif pour l'utilisateur. Il est difficile à injecter dans le nid et dans l'heure suivante il faut éliminer le nid, car le produit ne dure pas. C'est mieux écologiquement, cependant il aimerait avoir la possibilité d'utiliser d'autres produits comme à Genève, cependant le Canton ne le permet pas.

Le Syndic ajoute que le Canton ne participe pas financièrement et souhaite faire reporter la responsabilité sur les communes.

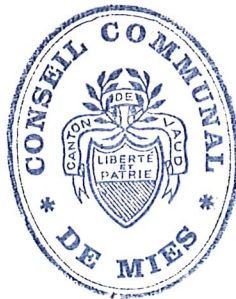
J.-P. STREIT le confirme.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 22H29.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER



VU PAR LE PREFET

le: 25 novembre 2018

Conseil communal de Tannay
Guillaume Bénard - Président
Présidencecc@tannay.ch

Direction générale du
territoire et du logement (DGTL)
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne - Suisse

Tannay, le 16.09.2025

Courrier RAR - Objet : Consultation publique sur l'adaptation 4 quinquies du Plan directeur cantonal (PDCn)

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil communal de Tannay, réunis dans sa session du 15 septembre 2025, sur demande de l'ensemble des conseillers en séance et par devant notre Municipalité réunie, nous vous adressons la présente remarque dans le cadre de la consultation publique lancée par le Canton de Vaud concernant l'adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), et en particulier la Fiche 10 (F42) relative au projet de décharge des Tattes-de-Bogis.

Résidents à Tannay, nous sommes très proches du périmètre de la décharge et concernés par ses impacts potentiels sur l'environnement de notre Terre Sainte, les répercussions sur notre commune, nos terres, notre air, nos eaux souterraines, la Versoix et ses zones humides et Natura 2000, les animaux peuplant les bois et terres de la région ou s'y arrêtant pour se reposer lors de leurs migrations, le lac Léman et par de là : le Canton de Vaud.

L'absence de communication en amont de la part des autorités, combinée au choix du calendrier estival pour cette consultation, limite considérablement la capacité des citoyennes et citoyens à prendre connaissance du dossier et à y répondre de manière éclairée, surtout face à un projet déjà présenté comme arrêté.

De nombreux habitant(e)s nous contactent et expriment un profond sentiment d'exclusion face à ce processus.

Non seulement aucune information claire n'a été fournie au fil des années, mais la consultation actuelle se déroule après 10 années de silence, sans consultation des populations concernées, ce fait posant un réel souci de transparence.

Nos préoccupations incluent, sans s'y limiter :

- Les risques de pollution pour la Versoix et le lac Léman, ainsi que pour les eaux souterraines de la région, en particulier les sources de Divonne, en raison de la proximité d'une faille et de l'absence de périmètres de protection officiels.
- Les rejets d'eaux de ruissellement routier dans la Versoix.
- L'analyse sécuritaire d'une route avec voie cyclable non protégée et accueillant actuellement 250 poids lourds + les env 70 camions de déchets de 40 tonnes chacun, sans trottoirs et ceci dans un réseau routier reliant des villages résidentiels.
- Les impacts sur la biodiversité du site, qui se situe au cœur d'un territoire d'intérêt biologique prioritaire et d'un corridor faunistique important pour le passage des cerfs et la migration des batraciens.
- La pollution atmosphérique due aux poussières générées par le trafic des camions, le dépôt des déchets à partir des bennes de 40 tonnes de ceux-ci, les emports par le vent dans cette plaine/couloir. Ces poussières se déposeront ainsi dans la rivière et sur des zones de culture ou d'habitat de faune sauvage.
- Les nuisances liées au trafic routier, notamment les allers-retours de camions de 40 tonnes (Etude de Circulation et pollution) qui s'ajoutent aux 11'250 véhicules par jours actuels dont 250 poids lourds.
- Les nuisances sonores (journalières pendant 10 années au moins) dues à l'exploitation de la décharge elle-même avec bulldozers, pelleteuses et autres machines nécessaires. Ces nuisances pour le voisinage humain des 2 cotés de la frontière comme pour la faune locale et migratoire.
- Ce projet menace gravement la qualité des ressources naturelles, en particulier les nappes phréatiques dont dépendent les habitants et les agriculteurs.
- Cette décharge porterait atteinte à une zone agricole productive, en dévalorisant les terres et en mettant en péril les exploitations locales qui dépendent de la qualité du sol et de l'eau.
- Une telle infrastructure est incompatible avec le caractère naturel et préservé du paysage local et dégraderait irrémédiablement l'esthétique du territoire et nuirait à son attrait touristique et résidentiel.
- Que dire de la baisse de valeur des habitations se situant dans le prolongement de la décharge et plus largement dans les communes proches : **qui veut d'une décharge avec env. 37% de déchets pollués dans son jardin ?**

Et pour le vocabulaire utilisé : « peu pollué » = pollué, quand même !

On parle d'1/2 million de tonnes de déchets de catégorie B

L'intérêt légitime du Conseil communal de Tannay et de ses 35 conseillers élus et représentants de la population repose sur la proximité de notre commune avec le site concerné et sur l'impact direct que ce projet aurait sur notre quotidien.

En effet, chaque habitant de Tannay passe, est passé et passera par la RC7, le long du site des Tattes de Bogis.

Chaque habitant de Tannay respirera le même air porté par le vent et boira l'eau tirée du lac et retraitée par notre SITSE.

Cela nous donne la totale légitimité pour vous faire nos remarques.

Fait grave : Aucune étude d'impact environnemental (EIE) complète n'a été jointe au dossier, empêchant une évaluation correcte des risques.

Nous regrettons également le manque de transparence dans la communication autour de ce projet et l'insuffisance d'études comparatives sérieuses portant sur d'autres sites ou solutions alternatives.

Nous demandons que le Conseil d'État du Canton de Vaud n'accorde pas au projet des Tattes-de-Bogis le statut de « coordination réglée » dans le PDCn.

Nous souhaitons également que notre contribution écrite soit intégrée au rapport officiel de la consultation du PDCn.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à nos remarques et vous serions reconnaissant de bien vouloir nous envoyer une confirmation de réception à l'adresse suivante : presidencecc@tannay.ch et guillaumebenard@me.com.

Nous vous invitons à reconsidérer ce projet en tenant compte des préoccupations exprimées par les habitants concernés et à privilégier des solutions plus respectueuses de l'environnement.

En espérant que notre prise de position contribuera à une meilleure prise en compte des enjeux locaux, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Meilleures salutations / Bien cordialement

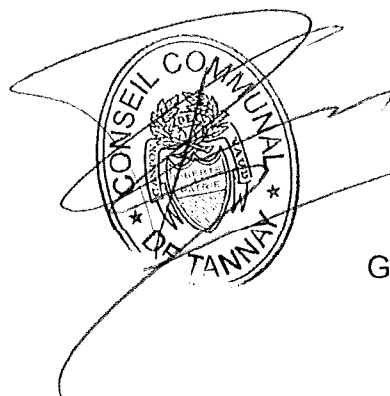
Conseil Communal

Tannay



Guillaume Bénard

Président



Projet de décharge de matériaux de types A & B aux Tattes-de-Bogis (Commugny, Chavannes-de-Bogis)

Information au Conseil communal du 1^{er} octobre 2025

Le Conseil d'Etat a annoncé mettre en consultation publique du 8 juillet au 19 septembre 2025, un projet d'adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) qui visait à justifier plusieurs projets qualifiés d'importance cantonale, et d'inscrire celui de décharge des Tattes-de-Bogis en « coordination réglée », au sens de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Le fait d'inscrire un projet en « coordination réglée » donne plus de poids à l'Etat vis-à-vis de la manière dont les communes développent leur territoire et si le Plan directeur cantonal (PDCn) ainsi adapté est approuvé par la Confédération, il devient contraignant pour les autorités.

Les opposants au projet de décharge, craignant que la démarche du Conseil d'Etat scelle davantage le sort des Tattes-de-Bogis, ont adressé un flyer à l'ensemble des habitants de la région, aussi bien en Suisse qu'en France, afin d'inciter la population à s'exprimer lors de cette consultation publique. Parallèlement à cela, les associations de protection de l'environnement ont été alertées.

C'est dans ce cadre que la Présidence du Conseil communal de Mies a été interpellée par celle du Conseil communal de Tannay afin de savoir si nous allions réagir.

Pour rappel, la procédure choisie par le Canton pour ce projet de décharge est un Plan d'affectation cantonal valant permis de construire (PAVcPC), ce qui signifie que seules les Municipalités des communes territoriales concernées (Commugny, Chavannes-de-Bogis) auront à se déterminer et que les conseils communaux respectifs ne seront pas appelés à se prononcer.

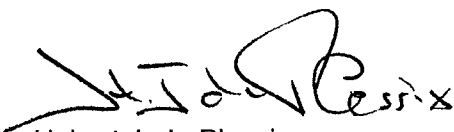
Cette consultation publique était donc le seul moyen, non seulement pour les habitants de la région mais aussi pour toutes les parties prenantes, de se faire entendre.

La Commune de Mies est particulièrement concernée car elle est propriétaire de 2 parcelles situées dans les marais de la Versoix qui sont voisines du projet de décharge. C'est, en particulier, à ce titre que notre Municipalité a réagi en écrivant au Canton. Notre Syndic nous en dira plus au point 4 de l'ordre du jour.

Pour votre parfaite information, au moins 15 associations de protection de la nature se sont exprimées en émettant leurs plus grandes réserves ou en faisant part de leur opposition quant au choix du site retenu. Parmi elles, Pro Natura Vaud, WWF Vaud, Fondation Helvetia Nostra (Franz Weber), Association Transports Environnement (ATE), Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL), Fondation PHRAGMITES, BirdLife, EcoLaVersoix, Faune Nature Environnement Ain (France), Stop Embouteillage Divonne (France). La Fédération des sociétés de pêche genevoises (FSPG) ainsi que l'AAPPMA (pêcheurs français) ont aussi pris position contre le projet.

Du côté des autorités, Chavannes-des-Bois affiche son opposition au projet, la Ville de Versoix s'oppose à l'adaptation du PDCn et demande à être consultée de même que les communes françaises de Divonne-les-bains, Sauvigny et Grilly qui s'opposent tant que les résultats des études d'impacts ne seront pas connus.

Reste à savoir maintenant comment le Conseil d'Etat va réagir.



Hubert J. du Plessix
Rapporteur Commission de l'Environnement

COMMUNE DE MIES



MUNICIPALITÉ

Mies, le 16 septembre 2025
AFB/10.05

Direction générale du territoire
et du logement – DGTL
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Consultation publique projet adaptation 4 quinquies du Plan directeur cantonal Projet de décharge de matériaux de types A et B « Tattes-de-Bogis »

Madame, Monsieur,

La Municipalité de la Commune de Mies en tant que propriétaire des parcelles 113 et 114 à Chavannes-de-Bogis vous fait part des observations suivantes dans le cadre de la consultation publique du projet d'adaptation 4 quinquies du plan directeur cantonal (PDCn):

En raison de lacunes dans les informations obtenues sur les impacts environnementaux des dépôts prévus en amont de la zone de protection de la nature, en particulier de la Versoix et de ses rives et marécages situés en aval de la décharge projetée, la Municipalité de Mies émet les réserves suivantes au nom de la commune aux motifs suivants:

1. Le principe de protection par des mesures garantissant la sauvegarde des sites naturels d'importance nationale contre le ruissellement d'eaux potentiellement contaminées n'est à ce jour pas démontré, même si la note accompagnant la fiche 42 mentionne que la DGE BIODIV se porte garante de la gestion des eaux de décharge.
2. L'impact sur le paysage et donc sur la valeur naturelle et récréative du site semble excessif à la vue des simulations 3D avec la hauteur projetée (jusqu'à 8m au-dessus du niveau actuel de la route) obstruant tout ou partie des dégagements sur les bords de la Versoix et sur le pied du Jura selon les points de vue.
3. La circulation de poids lourds engendrée depuis Genève et la sortie d'autoroute sur une route qui aura été rénovée à grands frais annulera les effets bénéfiques escomptés pour les mobilités douces, la fluidité du trafic et pour les milieux naturels.

4. A ce stade de la procédure, il existe un manque total de clarté sur les effets conjoints du trafic induit directement par la décharge planifiée pour les besoins du Canton de Vaud, et celui en provenance de Genève qui est cité dans l'avant-dernier paragraphe du point 2 « justification » de la fiche 42 mentionnant la proximité du canton de Genève et de la France. Dans le même manque de logique, de transparence et de coopération intercantonale, alors que le district de Nyon fait partie du Grand Genève, il n'est fait aucune mention de la proximité de l'autre projet de décharge sur la commune de Versoix à la route de Sauverny le long de la frontière avec le Canton de Vaud et des impacts conjoints sur la gestion du trafic et sur sa fluidité.

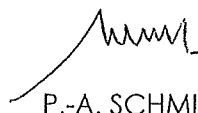
Conclusions:


La Commune de Mies réserve ses droits en tant que propriétaire de terrains riverains, deux parcelles (113 et 114) situées dans les marais de la Versoix en aval du périmètre de la décharge planifiée :

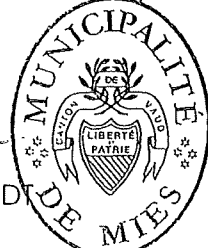
- La Municipalité de Mies a investi dans l'achat de ces parcelles spécifiquement dans l'optique d'en assurer la protection de manière pérenne. Elle demande formellement le retrait de la fiche 42 du projet d'adaptation 4 quinquies du PDCn.
- En absence d'explications sur les mesures prévues pour la protection des milieux naturels contre les « jus de décharge » potentiellement pollués même faiblement, la Commune réserve ses droits pour la suite de la procédure selon le principe de précaution vis-à-vis des dommages potentiels causés à ce patrimoine avec une haute valeur naturelle.
- La Municipalité de Mies demande également à être consultée dans la suite de cette procédure et à ce que les remarques formulées dans ce courrier soient portées au rapport de la présente consultation.
- La Municipalité de Mies est également inquiète quant aux autres impacts sur les qualités environnementales (bruit et pollution induits par le trafic) fonctionnelles (gestion du trafic poids lourds, de la mobilité douce et de manière générale de la fluidité du trafic dans l'ensemble de la zone) et paysagères (vues sur les cordons boisés et le pied du Jura) de ce site unique.

En vous remerciant d'avance de la suite que vous donnerez à la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Municipalité

Le Syndic  P.-A. SCHMIDT

La Secrétaire  C. GALLAY



The seal of the Municipality of Mies is circular with the text 'MUNICIPALITÉ DE MIES' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ PATRIE' are inscribed.



Office de l'urbanisme
Direction de la planification cantonale
Rue David-Dufour 5 - case postale 224
1211 Genève 8

Nyon, le 15 septembre 2025

4^e mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 Consultation des communes genevoises et des territoires voisins

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 5 juin 2025, portant sur la mise à jour partielle du Plan directeur cantonal genevois nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

La mise à jour soumise à consultation porte sur deux objets principaux :

- L'inscription des sites genevois recensés au Patrimoine mondial de l'UNESCO dans le plan directeur cantonal ;
- L'inscription des projets de décharges dans le plan directeur cantonal genevois, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets.

Sites recensés au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Région de Nyon et ses communes membres ne formulent pas d'observation sur cet objet.

Projets de décharges

Certains des sites envisagés pour y implanter des décharges de type A ou D et E bordent directement la limite entre les cantons de Genève et Vaud. Si des projets de décharges y étaient développés, ceux-ci pourraient avoir une incidence non-négligeable sur les communes avoisinantes du district de Nyon.

Pour cette raison, et en concertation avec les communes concernées, Région de Nyon vous rend attentif aux éléments suivants :

Site envisagé pour une décharge de type A – La Pièce, Céligny

Inscrit sous le statut « coordination réglée », le site de La Pièce à Céligny (GE) se situe à proximité immédiate de la limite intercantonale et de la commune de Crans (VD).

Le chemin d'accès envisagé pour ce site implique pour les poids lourds d'emprunter la Route-Blanche, la Route de la Gravette, la Route de Nyon, la Route de Genève et la Route de Crassier. Cet itinéraire traverse les localités de Nyon, Eysins et Crassier, a fortiori sur des axes routiers sur lesquels le trafic de transport individuel motorisé est déjà très dense et qui sont également empruntés par trois lignes de transports publics régionales cadencées à la demi-heure en journée



Région de Nyon

ou aux heures de pointe. Une augmentation du trafic poids-lourd pourrait induire des problématiques de détérioration de la chaussée en localité. Par ailleurs, sur ce tracé sont planifiés ou envisagés des projets d'amélioration et de sécurisation des mobilités douces incompatible avec une telle augmentation. De manière générale, la desserte du site devrait se faire via le réseau routier cantonal, et éviter les traversées de localités.

En outre, le site retenu se situe à moins de 100 m – distance minimale généralement admise entre les décharges et sites d'extraction et les zones habitées – de l'établissement médico-social Le Petit Bois à Crans.

Site envisagé pour une décharge de types D et E – Longs-prés, Versoix

Inscrit sous le statut « coordination en cours », le site de Longs-Prés à Versoix (GE) se situe à proximité immédiate de la limite intercantonale et de la commune de Mies (VD).

A ce stade, les questions liées à l'accessibilité du site ne sont pas réglées. Toutefois, la parcelle concernée est à l'heure actuelle enclavée et son accès à l'autoroute – via la jonction de Coppet – pourrait engendrer un trafic de poids-lourds en traversée des localités adjacentes.

Considérant les éléments exposés ci-avant, il nous apparaît que les sites envisagés de La Pièce à Céligny et de Longs-prés à Versoix soulèvent d'importantes questions – en particulier quant à leur accessibilité – auxquelles la révision proposée du Plan directeur cantonal genevois n'apporte pas de réponse. Région de Nyon demande à obtenir les données relatives au trafic potentiel de poids-lourds généré par ces deux projets de décharges. Elle souhaite en outre être associée aux prochaines phases de planification – ainsi que les communes concernées – si celles-ci devaient aller de l'avant.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Frédéric Mani
Président



Boris Mury
Secrétaire général

Copies :

- Direction générale de l'environnement
- Direction générale du territoire et du logement
- Direction générale de la mobilité et des routes
- Communes : Nyon, Eysins, Crassier, Crans, Mies

LETTRE OUVERTE À MME CHRISTELLE LUISIER, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 1er octobre 2025

Madame la Présidente du Conseil d'État,

Ponction des communes

Nous avons pris bonne note de l'interview que vous avez accordée au quotidien *24 Heures* le 25 septembre dernier.

Au nom de nos Municipalités, permettez-nous cependant d'y apporter quelques commentaires.

Vous ne mentionnez à aucun moment votre intention de prélever 46 millions de francs supplémentaires auprès des communes, dont 39 millions par une diminution de leur part aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers. Comment justifier un tel prélèvement pour combler le déficit cantonal, alors que les communes sont déjà dix fois plus endettées que le Canton ? Celles-ci ont impérativement besoin de ces recettes pour remplir leurs missions, financer les investissements indispensables et assurer le remboursement de leurs emprunts.

L'encre de la NPIV est à peine sèche que vous annoncez déjà des mesures qui en compromettent l'équilibre et la crédibilité. Cet accord, que vous avez-vous-même porté et présenté comme le garant d'un juste rééquilibrage Canton-communes, se trouve ainsi fragilisé. Est-ce vraiment conforme à votre intention, maintes fois réaffirmée, d'avoir des communes fortes ?

Certaines Municipalités n'escomptaient pas un rééquilibrage immédiat, mais se fiaient à vos assurances d'une amélioration à terme ; d'autres envisageaient de reprendre enfin leurs investissements ; toutes, cependant, se réjouissaient de la prévisibilité de la NPIV.

Aujourd'hui, rééquilibrage et prévisibilité paraissent oubliés ou sérieusement compromis. Nos Municipalités perçoivent votre proposition budgétaire comme un coup bas porté aux communes et une trahison des engagements pris. Dans un tel contexte, comment encore croire à vos proclamations d'un partenariat loyal entre le Canton et les communes, si votre intention, qui nous a particulièrement choqués, devait être maintenue ?

Veillez agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

Gil Reichen, Syndic de Pully

Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies

Robert Middleton, Syndic de Crans



Annexe 4 : Communication sur le site des SITSE

Communication aux abonnés des SITSE :

La qualité de l'eau du lac Léman est actuellement altérée par la présence de la molécule 1,2,4-triazole. Tous les distributeurs d'eau, y compris les SITSE, collaborent étroitement avec les autorités cantonales pour suivre la situation et prendre les mesures nécessaires. Des analyses sont en cours sur le réseau SITSE afin de déterminer la teneur exacte de cette molécule indésirable.

Vous pouvez suivre les liens suivants pour accéder aux informations officielles et FAQ publiées par le canton de Vaud :

[Communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 17.10.2025 - Présence de 1,2,4-triazole dans l'eau potable : le rapport d'expert confirme l'absence de risque sanitaire](#)

[Communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 26.09.2025](#)

[FAQ](#)